



STATUTS & REGLEMENTS CONTRÔLE DES MUTATIONS

DATE DE PUBLICATION LE 05/04/2019

REUNION du 02 Avril 2019

Présents : M. Jean-Michel Henon – Jacques Liénard – Richard Ratajczak

RAPPEL A TOUS LES CLUBS

La commission statuts et règlements/contrôle des mutations prend ses décisions en application des RG de la FFF et du règlement particulier de la LFHF.

Elle prend connaissance de l'ensemble des documents qui lui sont transmis mais ne fournit a posteriori aucun commentaire concernant les décisions prises.

Commission Régionale restreinte des Statuts et Règlements

CRAMPON Jérémy, MOREAU Kévin, AKO Dylan, LIBAR Benoit, SAINRIMAT Marvin Sen
2018- 2019 : AS SILLY LE LONG
Dérogation refusée, les clubs quittés sont engagés en vétérans

BATISTA COSTA Jonathan Fut Vet
2017- 2018 : FAC FUTSAL LIMAL (Belgique fédération non reconnue)
2018- 2019 : VALENCIENNES FC
Délivrer licence nouveau joueur à/c du 02/04/2019 avec limitation district à partir du 2ème niveau

COSY EHOULA Majesté U12
2018- 2019 : AS DUNKERQUE SUD
Délivrer licence nouveau joueur à/c du 02/04/2019

DEROME Nicolas Se
2017- 2018 : ES AGNY
2018- 2019 : ES AGNY
2018- 2019 : ACHICOURT SCF
Dossier régularisé

DIALLO Mamadou Abdoulaye U18
2018- 2019 : ES CRESPIN
Demande refusée

DIEBI Aristide U16
2018- 2019 : FC SOISSONS
Licence refusée dans l'attente d'une justification de domicile de la maman signataire de la DL

DIKIEFOU MBISSI Andy Se F. Entr.
2017- 2018 : ROUBAIX AS ST J BAPTISTE
2018- 2019 : FC DELPHARM LILLE
Demande refusée

FERAND Romain U14
2017- 2018 : SO CALAIS
2018- 2019 : CALAIS FC HAUTS DE FRANCE
2018- 2019 : A. PASCAL CALAIS
Dossier régularisé

FLINOIS Clément U16
2017- 2018 : US VIMY
2018- 2019 : US VIMY
2018- 2019 : CS AVION
Dossier en attente d'une réponse depuis le 31/01/2019
Sans réponse à ce jour, délivrer licence MHP à/c du 02/04/2019 avec limitation dans sa catégorie d'âge

KANE Mamadou U17
2018- 2019 : FC SOISSONS
En attente de justification de délégation parentale

POULAIN Brendan U18
2017- 2018 : AS AUDIGNY
2018- 2019 : AS AUDIGNY
2018- 2019 : US ST SOUPLET
Sans réponse, délivrer licence MHP à/c du 02/04/2019 avec limitation dans sa catégorie d'âge

WAMEN Florian Se
2017- 2018 : CRESSERONS HERMANVILLE Lion Terre et Mer
2018- 2019 : FC BLANGY TRONVILLE
2018- 2019 : ASM RIVERY
Sans réponse délivrer licence MHP a/c du 02/04/2019 avec limitation à partir du 2ème niveau de district

ZINGA DIKUBUTILA Exauce U16
2017- 2018 : ASF RED STAR MULHOUSE
2018- 2019 : JSA COMPIEGNE
Dossier régularisé

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la/ commission régionale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée.
L'appel doit être adressé à la commission, de préférence par courrier électronique (llavoisier@lfhf.fff.fr) via l'adresse mail officielle du club ou par tout autre moyen (courrier recommandé ou télécopie). A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant de 150€ qui sera débité du compte du club appelant.

Le président de séance
Jacques LIENARD

Le secrétaire de séance
Jean-Michel HENON